

la fin, tous les membres du Parlement ont adopté cette loi humanitaire à l'unanimité, et tout le peuple canadien s'est réjoui, le 10 août 1960, quand la loi a été sanctionnée.

Et il s'agissait là d'un document à portée strictement canadienne, et canadienne à la dimension nationale, et qui ne contenait aucun mot susceptible de marquer notre sujétion à aucun autre peuple dans le monde entier.

Y avez-vous assez pensé à ce geste initial que notre Parlement du Canada a posé enfin, sans se sentir obligé de demander la permission à aucun autre pays, sans se sentir obligé de rapatrier la constitution ou de l'amender?

Preuve, monsieur le président, preuve que nous pouvons répéter le même geste par les seules ressources de nos pouvoirs actuels, entre nous, ici, dans les cadres de cette Chambre des représentants de tout le peuple, de tout le peuple canadien, de tout le peuple compris entre les deux océans, et du pôle nord aux frontières des États-Unis.

Mais encore une fois, dans un acte d'envergure nationale, comme celui du choix d'un drapeau distinctif, il faut bien que chaque section reconnaisse que les droits qu'elle réclame pour elle-même, elle s'impose en même temps l'obligation de respecter ces mêmes droits envers les autres sections.

Admettez-vous cela? C'est à cela qu'il faut réfléchir, avant d'aller plus loin dans la vie de tout un peuple que nous voulons canadien, canadien tout court, et non plus canadien-français, canadien-anglais, canadien-écossais, canadien-irlandais, canadien-italien ou canadien-allemand, non plus que canadien-américain.

Canadien tout court, monsieur le président, Canadien sur le sol canadien, avec un drapeau canadien, voilà ce que je suis, voilà ce que je désire, voilà ce que j'espère voir se réaliser le plus tôt possible, pour moi, pour mes enfants, pour mes amis, pour vous, pour nous tous, ici, dans cette Chambre, dans ce Parlement, dans ce gouvernement, dans ce pays tout entier, dans ce Canada, dans notre Canada.

L'histoire du Canada ne fait que commencer. L'histoire de la Confédération n'a que 100 ans à peine. Le passé est fini. Le passé a été joué, le passé a été souffert, le passé s'est supporté avec ses fautes et ses gloires, maintenant réalisons notre position actuelle et présente et regardons l'avenir.

Cessons de nous regarder selon nos différences, et aimons-nous mieux encore en nous regardant dans notre même essence, essence humaine, essence canadienne, essence humaine et divine en même temps, principe ultime de notre unité, de notre vitalité, de notre universalité.

Car si nous avons la fierté un jour d'exposer un drapeau vraiment canadien, sur les

limites de notre territoire canadien, sachons bien que nous devons avoir aussi la fierté de l'exposer dans le monde entier comme drapeau vraiment canadien et distinctif.

Ce drapeau datera, espérons-le de 1964 ou de 1967, mais, si possible, qu'il soit vraiment canadien, vraiment signe et symbole de ralliement d'unité de pensée et d'unité d'action entre les différentes nationalités qui composent la population canadienne sur le sol canadien.

Nous pourrions ainsi chanter devant ce drapeau canadien l'hymne national canadien «Ô Canada!».

(Traduction)

M. Léo Cadieux (Terrebonne): Pour reprendre une expression employée par l'honorable représentant d'Edmonton-Strathcona (M. Nugent), je faisais partie de cette clique de députés cyniques qui ont participé aux travaux du comité du drapeau. Y participaient aussi cinq députés conservateurs que je connaissais très peu avant que nous entreprenions nos discussions et que j'ai appris à respecter énormément pour la façon dont ils ont accompli leur tâche et pour la sincérité dont ils ont fait preuve pendant toutes les séances de ce comité.

Je veux saisir cette occasion pour vous dire, monsieur l'Orateur, que ce comité a été l'un des meilleurs que j'aie connus. Tous les députés qui ont participé aux discussions ont cherché avec ardeur, bien courageusement et bien honnêtement à trouver un compromis à cette question complexe d'un drapeau national pour le Canada.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, comme la plupart des membres de ce comité, je crois qu'au début des délibérations j'étais face à une question qui, pour moi, présentait d'énormes difficultés. Nous avons eu l'avantage d'écouter, au cours de nos séances, des spécialistes en héraldique, en histoire, en protocole qui nous ont mis au courant, d'une façon aussi complète que possible, des aspects purement techniques de cette question.

À mon avis, on doit dire que les membres du comité sont arrivés, par un procédé logique, inéluctable à un choix qui ne pouvait être autre que celui auquel ils ont éventuellement accordé un vote majoritaire.

Nous avons tout d'abord établi qu'il y avait une tradition au Canada, même si dans le public et chez les membres de la Chambre des communes, elle semblait ignorée. Il existe une tradition au Canada, en tant que le symbole représentant notre pays est concerné.

Ici je me permets de souligner ceci—je le dis et je l'ai dit fréquemment au cours des séances du comité, je le rappelle aux honorables membres qui faisaient partie de ce